

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M HENNEQUIN Patrice deuxième adjoint, M RICHOUX Gabin, M ABRY Sébastien MME CELIS Elisabeth, MME CHARVET Tessa, M MESLIN Robert, MME CAYREL Mylène, MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES : M CROS Patrick pouvoir à M PODOR STEPHAN
MME PAC Lucile pouvoir à M RICHOUX GABIN**

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CELIS Elisabeth.

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 7 juillet 2020.

2°) Désignation des délégués et leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Ont été désignés :

*délégué titulaire : M PODOR STEPHAN

*délégués suppléants : M CROS PATRICK, M HENNEQUIN PATRICE, M RICHOUX GABIN

3°) Devis de réfection de voirie Ruelle des Chariats et cour du local technique

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie, Ruelle des Chariats et dans la cour du local technique sont nécessaires.

Deux devis ont été réalisés :

*L'entreprise BOUJEAT SA propose un devis d'un montant de 4 480.39 € HT.

*L'entreprise COLAS NORD EST propose un devis d'un montant de 4 903.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'Entreprise BOUJEAT SA pour de 4 480.39 € HT.

4°) Devis pour acquisition d'un columbarium

Le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager un columbarium au cimetière.

L'entreprise DUVERNE a effectué un devis mais le conseil souhaite d'autres devis pour pouvoir effectuer des comparaisons.

Cet ordre du jour est reporté à un prochain conseil.

5°) Acquisition d'une licence IV

Le Maire informe le Conseil Municipal que des licences IV sont régulièrement en vente aux enchères.

Il propose l'acquisition d'une licence IV lors d'une prochaine vente aux enchères pour un montant maximum de 6 000.00 € hors frais de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'accepter l'acquisition d'une licence IV pour un montant maximum de 6 000.00 € et de prendre en charge les frais afférents à cet achat
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 20